

APPEL À UNE INITIATIVE HUMANITAIRE POUR CONTRIBUER À LA FIN DE LA GRÈVE DE LA FAIM D'HECTOR LLAITUL ET DE RAMÓN LLANQUILEO

La grève de la faim est un ultime recours pour celui qui voit le dialogue raisonnable rendu impossible.

C'est la situation dans laquelle se trouvent actuellement les dirigeants de la Coordinadora Arauco Malleco (CAM), Héctor Llaitul et Ramón Llanquileo qui, depuis le 14 novembre 2012, se sont engagés à obtenir le réexamen de leur situation juridique à la suite d'une sentence pour tentative d'homicide.

La révision de cette décision par la Cour Suprême a abouti à la reconnaissance de divers facteurs, entraînant la réduction des peines, mais nous pensons que cela ne touche pas à l'essence même de la demande que les grévistes ont adressée à l'Etat chilien et à la société chilienne, au prix de leur santé, voire de leur vie.

Cette revendication est fondée sur la nécessité urgente que le Chili reconnaisse un fait pleinement documenté et que Jorge Pinto Rodriguez, récent Prix National d'Histoire, a très clairement exprimé dans une interview donnée à El Mercurio, le 2 septembre 2012, où il affirmait en se référant à la CAM : « Je considère que leurs revendications sont légitimes car elles s'inspirent de cette longue histoire d'abus, de violences et d'expropriations de terres qui ont tellement appauvri les Mapuche ».

Le « problème Mapuche » n'est donc pas un thème simplement policier ou juridique, c'est un thème politique qui implique de reconnaître que les Mapuche sont engagés dans une cause fondée sur l'occupation abusive par le Chili de leur territoire, au sud du Bio-Bio, occupation que le Chili n'est pas, jusqu'à maintenant, disposé à reconnaître ou à réparer.

Ceci implique que ni Llaitul ni Llanquileo puissent être traités comme des délinquants et encore moins comme des terroristes ; les maintenir dans cette condition rend chaque jour plus difficile de mener à bien le dialogue en attente entre la Nation chilienne et le peuple Mapuche. C'est pourquoi nous proposons au pays un chemin de paix et de justice avec les recommandations suivantes :

1.- La liberté immédiate et inconditionnelle d'Héctor Llaitul et de Ramón Llanquileo afin de mettre fin à leur grève de la faim.

2.- La création d'une instance de dialogue entre l'Etat chilien et les représentants légitimes du peuple Mapuche.

3.- La définition d'un agenda commun qui puisse déboucher sur un accord qui tienne compte de l'autodétermination et des formes de représentation et d'autonomie gouvernementale du peuple Mapuche.

4.- La récupération par les communautés des territoires Mapuche qui, dans leur grande majorité, se trouvent entre les mains des entreprises forestières, et la reconnaissance du Traité de Taphue de 1825, en vigueur mais non respecté par l'Etat chilien, en appliquant le principe de "*pacta sunt servanda*", ce qui veut dire que les traités doivent être respectés, comme l'a fait le Chili pour tout conflit international.

5.- La promulgation urgente d'une loi d'amnistie générale des prisonniers, pour ce conflit territorial et, dans l'immédiat, la mise en place d'une procédure équitable dans les affaires judiciaires, la

fin de l'actuelle prison préventive prolongée et illégale et l'accès réel à la défense et à la justice pour tous les membres des peuples originaires détenus et inculpés pour la défense de leurs terres.

6.- Le plein respect de la Convention 169 de l'OIT, signée et ratifiée par le Chili, afin que les peuples originaires soient effectivement consultés sur les politiques, programmes sociaux et d'investissement les concernant.

7.- La protection de l'intégrité physique et psychique de l'enfance mapuche et l'application de tous les engagements pris par l'Etat chilien, devant la scène internationale, en matière des Droits de l'Homme.

Il nous semble que toute tentative de dialogue d'un organisme de l'Etat ou d'une instance gouvernementale, si bien intentionnée soit-elle, n'aboutira pas si elle ne tient pas compte de ces points et ne prend pas en charge la demande principale du mouvement et la réparation du préjudice causé par la criminalisation de ces revendications.

Tôt ou tard le pays et le gouvernement en place devront avoir le courage de marcher dans cette direction.

Santiago, 27 décembre 2012, à 43 jours du début de la grève de la faim

Signataires du présent appel :

- Jorge Pinto Rodríguez, Prix national d'Histoire, 2012.
- Luis Álvarez Figueroa, Pasteur Président de l'Eglise évangélique luthérienne au Chili.
- José Balmes Parrón, Prix national d'Art, 1998.
- Juan Pablo Cárdenas Squella, Prix national de Journalisme, 2005.
- Raúl De la Puente Peña, Professeur d'Etat, Président National de l'ANEF.
- Viviana Díaz Caro, Prix national des Droits de l'Homme.
- Andrés Fielbaum, Président de la Fédération des Etudiants de l'Université du Chili, FECH.
- Sergio Grez Toso, Historien et Professeur de l'Université du Chili.
- Juan Guzmán Tapia, Juriste, ancien Procureur de la République.
- Enrique Paris Mancilla, Président de l'Ordre des Médecins du Chili.
- Armando Uribe Arce, Diplomate, Prix national de Littérature, 2004.
- Diego Vela Grau, Dirigeant de la Fédération des Etudiants de l'Université Catholique, FEUC.

**Pastoral Mapuche
Comisión Ética Contra la Tortura**

